



**MAIRIE DE
LOUPIAC**

Loupiac, le 8 septembre 2022

**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil municipal, en séance ordinaire, aura lieu à la mairie :

**Mercredi 14 septembre 2022
A 20 heures**

En l'absence de quorum, pour le conseil municipal du 7 septembre 2022, la séance du 14 septembre 2022 pourra se tenir sans condition de quorum.

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Jean-José BONNERON



Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du 7 juillet 2022
- ✓ Recrutement d'agents contractuels de remplacement (délibération de principe)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- ✓ Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet
- ✓ Cercle Généalogique et Historique Garonnais – subvention exceptionnelle
- ✓ Retrait de la délibération n°45-2021 - convention relative aux frais de scolarité entre la commune de Loupiac et les communes de Béguey, Cadillac et Rions.
- ✓ Frais de scolarité versés par la commune d'origine à la commune de Loupiac – montant forfaitaire annuel par élève.
- ✓ Election du 3^e adjoint
- ✓ Questions diverses.